



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 59 - Dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie : fonds Louis Guichard, Fonds Juliette Roche et dessin du Maître de papier bleu

Délibération n° 007612

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie : fonds Louis Guichard, Fonds Juliette Roche et dessin du Maître de papier bleu

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	04/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'acceptation de trois dons d'œuvres ayant vocation à être affectés au musée des beaux-arts et d'archéologie. Le premier ensemble donné est composé de 237 plaques photographiques et 4 albums de tirages photographiques de Louis Guichard (1866-1934), pharmacien et photographe amateur bisontin. Ce fonds rejoindrait le musée des beaux-arts et d'archéologie car il comprend un ensemble de « tableaux vivants photographiques », témoignages rares de la vie artistique bisontine vers 1900. Le donateur, M. Bruno Guichard, est le petit-fils du photographe ; il ajoute aux photographies de son grand-père un ensemble d'œuvres de Veno Pilon, artiste expressionniste slovène (1896-1970) et gendre de Louis Guichard : deux peintures, trois dessins, deux estampes, des photographies ainsi qu'une œuvre de Louis-Eugène Baille (1860-1956), peintre bisontin ami de Louis Guichard. La valeur globale du don est estimée à 10 210 euros. Le deuxième ensemble comprend 157 dessins, 2 estampes, 4 peintures et 6 carreaux de céramique créés par Juliette Roche (1884-1980), artiste à laquelle le musée avait consacré une exposition au cours de l'été 2021. L'ensemble est donné par la fondation Albert Gleizes. Sa valeur globale est estimée à 117 900 euros. Le troisième don est dû à Mme Annick Henriet-Delestre. Il s'agit d'un dessin attribué à un artiste anonyme surnommé le Maître du papier bleu, *Paysage de la campagne romaine (recto) / Étude de statue antique masculine (verso)*, daté vers 1650. Mme Annick Henriet-Delestre souhaite le donner au musée sous réserve d'usufruit. La valeur du don est estimée à 7 140 euros. La rédaction d'un acte notarié, dont le coût serait à la charge de la Ville (coût estimé à 2200 euros), serait nécessaire pour finaliser ce don.

I - Don du fonds Louis Guichard

Né à Besançon en 1866, Louis Guichard appartient à une dynastie de droguistes-pharmaciens installés dans la capitale comtoise depuis la fin du XVIII^e siècle. L'un de ses oncles, Albert Guichard, fut pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Jacques et fondateur de la pharmacie située à l'angle de la rue d'Anvers et de la rue des Chambrettes (actuelle rue Pasteur). Louis Guichard appartient à l'élite intellectuelle et économique bisontine de l'époque. Bachelier au lycée Victor Hugo en 1884, il est entouré d'amis et de cousins dont la plupart embrasseront dans les années 1890 des professions médicales, juridiques ou militaires.

Il pratique la photographie entre 1887 et 1910, et son fonds est très représentatif des sujets qu'aimaient alors expérimenter les photographes amateurs : scènes de la vie familiale, portraits de proches, études de mouvement, paysages (y compris de nuit et par temps de neige), « reportages » d'événements locaux (travaux du lycée Victor Hugo, animations sur la place de l'hôtel de ville de Gray, manœuvres militaires), reproductions d'œuvres d'art et tableaux vivants. Au sein de cet ensemble, les clichés appartenant au registre pictural sont parmi les plus surprenants, les plus directement en résonance avec les collections du musée des beaux-arts et d'archéologie et ses autres collections photographiques. S'exerçant à ce genre dans les toutes premières années de sa pratique photographique, Louis Guichard joue d'emblée avec les codes des tableaux vivants pour les tourner en dérision et créer des scènes où l'humour, le second degré et l'insolence ont la part belle.

M. Bruno Guichard souhaite compléter ce don en y ajoutant quelques œuvres de deux personnalités qui, à des niveaux différents, jouèrent un rôle déterminant dans l'œuvre du photographe : Louis-Eugène Baille (1860-1956), peintre bisontin ami de Louis Guichard, auprès de qui le photographe tenta ses premières expérimentations photographiques et Veno Pilon, artiste expressionniste slovène (1896-1970) et gendre de Louis Guichard qui fut le premier à percevoir l'intérêt de cette œuvre photographique et à tenter de la faire connaître.

Veno Pilon fut un peintre expressionniste, photographe, illustrateur, graveur et poète ; cet artiste d'origine slovène, célèbre dans son pays natal où un musée lui est dédié, demeure méconnu en France. Il découvre Paris en 1925 avant de s'y établir en 1928, à Montparnasse. Au début des années 1930, il épouse Anne-Marie Guichard, la fille de Louis, et côtoie de nombreux artistes célèbres du Paris d'alors (De Chirico, Music, Zadkine, Modigliani, Leonor Fini, entre autres). Son studio de photographie d'art se trouve à côté de l'Académie de la Grande Chaumière où enseigne notamment le sculpteur Ossip Zadkine avec qui il se lie d'amitié.

Quant à l'œuvre de Louis-Eugène Baille, un *Portrait de Marie-Christine Guichard, dite Kitou* (pastel, 1946), elle serait donnée par la sœur de M. Bruno Guichard, Mme Marie-José Guéry.

Le don est composé de 237 plaques photographiques et 4 albums de tirages photographiques de Louis Guichard (1866-1934), de deux peintures, trois dessins, deux estampes, et des photographies de Veno Pilon ainsi qu'une œuvre de Louis-Eugène Baille (1860-1956), peintre bisontin ami de Louis Guichard. La valeur globale du don est estimée à 10 210 euros.

Conformément à la réglementation concernant les musées de France, le projet de don de cet ensemble a été présenté en commission scientifique régionale d'acquisition pour les musées de Bourgogne – Franche-Comté en novembre 2023. Cette commission a rendu un avis très favorable, en date du 18 décembre 2023.

Afin de valoriser cet enrichissement important pour le patrimoine bisontin et de le faire connaître à un large public, une exposition pourrait être organisée au musée des beaux-arts et d'archéologie en 2026, année de commémoration nationale du bicentenaire de l'invention de la photographie.

Le don est assorti des conditions suivantes :

- toute exposition ou publication d'un élément de la collection sera accompagnée de la mention « collection Bruno Guichard »
- l'ensemble des œuvres données est destiné au musée des beaux-arts et d'archéologie.

II - Don du fonds Juliette Roche

Peintre et écrivaine, auparavant surtout connue par le biais de sa relation matrimoniale avec le cubiste Albert Gleizes, Juliette Roche (Paris, 1884-1980) est désormais considérée comme l'une des figures des avant-gardes du XXe siècle. Anticonformiste et indépendante, Juliette Roche développe jusqu'au début des années 1950 une production figurative, multipliant natures mortes inventives ou portraits quasi exclusivement féminins.

En 2020 le musée des beaux-arts et d'archéologie fut contacté par la fondation Albert Gleizes, détentrice des œuvres du peintre et de son épouse, pour organiser une exposition dédiée à cette femme artiste, inclassable et originale, avec deux autres musées coproducteurs (musée d'Art moderne et contemporain des Sables d'Olonne et musée Estrine à Saint-Rémy-de-Provence). L'exposition a été présentée à Besançon du 15 mai au 19 septembre 2021.

Envisagé dès le début de cette collaboration, en vue de la dissolution de la fondation Albert Gleizes fin 2023, le don d'œuvres de Juliette Roche au musée de Besançon aboutit aujourd'hui. Le choix de la fondation Gleizes de faire un don au musée de Besançon s'appuie sur le lien qu'entretiennent les œuvres de Juliette Roche avec celles de la collection George et Adèle Besson – données à l'État en 1963 avec la condition d'être déposées et exposées à Besançon, ce qui fut fait dès 1970. Le caractère figuratif des peintures, dessins et estampes de la collection Besson, datant pour l'essentiel de la période 1890-1950, et la présence significative d'œuvres des nabis Pierre Bonnard, Félix Vallotton, Edouard Vuillard, font en effet écho aux œuvres de Juliette Roche.

L'ensemble d'œuvres de Juliette Roche enrichit également les fonds bisontins en renforçant la présence féminine au sein des artistes déjà représentés au musée, contribuant au mouvement international de remise en valeur des femmes dans nos sociétés.

Parmi les œuvres données, les dessins occupent volontairement une place majeure, ce qui vient également compléter et renforcer le cabinet d'arts graphiques du musée de Besançon, internationalement reconnu. L'œuvre graphique de Juliette Roche se trouverait donc concentrée dans une seule et même institution, où elle serait rapidement numérisée, informatisée, mise en ligne, et bien sûr consultable par tout visiteur et empruntable pour des expositions temporaires.

Le don comprend 157 dessins, 2 estampes, 4 peintures et 6 carreaux de céramique ; sa valeur globale est estimée à 117 900 euros.

Conformément à la réglementation concernant les musées de France, le projet de don a été présenté en commission scientifique régionale d'acquisition pour les musées de Bourgogne – Franche-Comté le 12 mars 2024. Cette commission a rendu un avis très favorable.

Le don est assorti de la condition suivante :

- l'ensemble des œuvres données est destiné au musée des beaux-arts et d'archéologie.

III - Don du dessin du Maître du papier bleu

Donatrice en 2023 d'un dessin du peintre Antoine-Jean Gros au musée des beaux-arts et d'archéologie, Mme Annick Henriet-Delestre, présidente de l'association « Les Nouveaux Mécènes » du musée Courbet à Ornans et descendante de Jean-Baptiste Delestre (1800-1871), élève et biographe du peintre A.-J. Gros, renouvelle sa générosité en proposant le don d'un autre dessin lui appartenant, sous réserve d'usufruit cette fois. Il s'agit d'un *Paysage dans la campagne romaine* (recto) et *Étude de statue antique* (verso), attribué au Maître du papier bleu, daté vers 1650, réalisé à la plume et lavis d'encre brune avec rehauts de gouache blanche sur papier bleu.

Ce dessin viendrait renforcer avec pertinence la collection de dessins du musée de Besançon, qui conserve déjà une feuille de ce Maître du papier bleu, identifié dans les années 1960 par l'Américain Marcel Roethlisberger. Inédit, le dessin de Mme Henriet-Delestre est de très belle qualité ; il viendrait enrichir le riche corpus bisontin de dessins de paysages romains du XVII^e siècle, qu'ils soient de la main d'artistes italiens, français ou nordiques, et conforter le musée de Besançon comme institution de référence pour le dessin ancien.

La valeur du don est estimée à 7 140 euros.

Conformément à la réglementation concernant les musées de France, le projet de don a été présenté en commission scientifique régionale d'acquisition pour les musées de Bourgogne – Franche-Comté le 12 mars 2024. Cette commission a rendu un avis très favorable.

S'agissant d'un don sous réserve d'usufruit, il convient de rédiger un acte notarié formalisant le don. Le coût de rédaction de l'acte notarié incombe à la Ville.

Le don est donc assorti des conditions suivantes :

- le don est consenti avec réserve d'usufruit, au sens des articles 578 et 949 du code civil
- l'œuvre donnée est destinée au musée des beaux-arts et d'archéologie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les dons d'œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie : fonds Louis Guichard, Fonds Juliette Roche et dessin du Maître de papier bleu, et les inscrire au patrimoine de la Ville,
- accepte la prise en charge des coûts relatifs à l'acte notarié de donation du dessin attribué au Maître du papier bleu,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de donation du dessin attribué au Maître du papier bleu.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

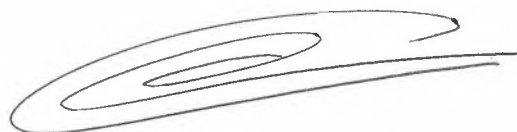
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT